

**Plan de prévention pour travaux électriques – p1**

Les zones bleus sont à remplir par **DURELEC TRANSFORMATEURS**/Les zones oranges sont à remplir par le **CLIENT**

**Plan de prévention**

Décret n° 92-158 du 20 février 1992, arrêté du 19 mars 1993 (articles R. 237-1 à R. 237-28 du code du travail)

**NOTA** : Les pages 1-2 sont obligatoires dans tous les cas. La page 3 est facultative (fonction de l'importance du chantier). Les pages 4-5 sont à remplir dès qu'il y a des travaux électriques sur un appareillage ou à proximité, la page 6 étant à remplir seulement si les manœuvres de consignation se font par les soins de l'Entreprise Extérieure.

Chaque entreprise reste responsable de la sécurité de son personnel et doit lui donner tous les moyens pour l'assurer.  
Chaque signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'hygiène et de sécurité.

Suite à l'**inspection préalable commune** des lieux, installations et matériels du

«dateetatdeslieux» .....

Il a été convenu ce qui suit entre l'**Entreprise Utilisatrice (EU)** et les **Entreprises Extérieures (EE)** désignées ci-dessous

N°	Entreprise	Représentée par	Tél	Nature des travaux	ss-trait. de : (N°)
EU	«client» .....	M. «personne» .....	«tel» .....		
EE 1	DURELEC	M. VIDAL.....	04 37 72 20 20 .....	Travaux de maintenance sur les postes de transformation .....	
EE 2	TRANSFORMATEURS .....	M. ....	.....		
EE 3	.....	M. ....	.....		
EE 4	.....	M. ....	.....		
EE 5	.....	M. ....	.....		

➤ **Signatures des Entreprises**

Les signataires s'engagent à s'informer, au plus tôt, des incidents et risques nouveaux qui apparaîtraient au cours des travaux.

**Entreprise Utilisatrice**

	Nom	Date	Visa
Le chargé de l'opération	«client» .....	«dateetatdeslieux» .....	.....

Adresse du lieu d'intervention : «adresse1».....

Code Postal : «cp»..... Localité : «ville».....

**Entreprises Extérieures : organisation générale de l'opération**

Les responsables des entreprises extérieures soussignés, s'engagent à communiquer les dispositions du présent plan de prévention aux salariés affectés à ces travaux.

Entreprise	Nom	Date	Visa	Nom Représentant Avec Autorité Chantier	Effectif Prévisible	Durée Travaux (heures travaillées *)	
DURELEC	VIDAL	«dateetatdeslieux»		.....	10	100	
* Effectif x Heures x Jours						Durée prévisible totale de l'opération :	100

**Plan de prévention pour travaux électriques – p2**

➤ **Opération :**

Lieu : Usine «adresse1» ..... Date de début : .....

Description de l'opération : Travaux de maintenance sur les postes de transformation .....

.....

.....

**a) Zone d'intervention** (utiliser si possible un plan)

Secteur(s) d'intervention : Extérieur, locaux poste de transformation .....

.....

Zone(s) de danger lié à l'activité de l'EU : .....

.....

.....

Voie(s) de circulation autorisée(s) : .....

.....

Voie(s) d'accès aux locaux communs : .....

.....

**b) Phases d'activité dangereuses** (à voir selon les activités et co-activités)

(Exemples : Travaux en hauteur, utilisation d'engins de levage et manutention, soudage, travaux électriques, utilisation de produits dangereux, ...)

Phases d'activité dangereuses	Moyens de prévention Individuels et Collectifs	A charge de	
		EU	EE
Coupure moyenne tension .....	Tabourets, perche VAT, perche de sauvetage, gants, casque, lunette .....		DURELEC TRANSFORMATEURS
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....

**c) Organisation des secours**

**SAMU :15** ..... **POMPIERS : 18**

**Infirmierie :** ..... **Secouristes :** .....

**Plan de prévention pour travaux électriques – p3**

**d) Autres mesures (si nécessaire)**

1. Fluides, levage	Coupure		Responsable EU de la coupure	Tél.
	oui	non		
<input checked="" type="checkbox"/> Air comprimé		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Gaz		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Eau		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Levage (ponts, ...)		X		
<input checked="" type="checkbox"/> Electricité	X		.....	.....

Consignation Electrique (voir Annexe pour travaux électriques seuls)

en BTA

en BTB ..... par M. .... de : DURELEC TRANSFORMATEURS

en HTA

**2. Incendie**

Permis de feu :  non  oui délivré(s) par M. .... de l'EU

à(aux) l'entreprise(s) : .....

**3. Balisage**  chaque EE balise sa zone de travail

**En cas de balisage général pour l'ensemble des entreprises :**

Balisage à charge de :  EE entreprise : ..... M. ....

EU ..... M. ....

**4. Evacuation des déchets**

L'EE doit respecter les consignes de tri sélectif de l'EU mis en place dans le cadre de l'ISO 14001. Les déchets ne rentrant pas dans ce cadre, en particulier les déchets dangereux doivent être immédiatement évacués par l'EE qui les a produits, il est strictement interdit de les déposer dans les poubelles de l'EU ou de les verser dans les évacuations.

**5. Habilitation/Autorisation/Formation Sécurité : (voir liste annexée) Rayer les mentions inutiles**

Intervenants	Nacelle élévatrice		Electrique		Pont roulant		Chariot élévateur		Autres
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
M. DREUX F.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. MARTIAL G.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. CALABRO F.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. MIREBEAU F.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. TOULOUMIAN A.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. MARCONNET G.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. BACHELET L.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. LARDON J.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M. CADOT G.	Oui	Non	Oui	<del>Non</del>	Oui	Non	Oui	Non	
M.....	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	

**e) Compléments d'informations (si nécessaire)**

Postes susceptibles de relever d'une surveillance médicale particulière du fait de l'EU et des EE (préciser et prévenir le médecin du travail du site) .....

**Travaux isolés, travaux de nuit, organisation mise en place par EE**

Interdit. Sauf dérogation.....

**Autres mesures :** .....

**Equipements sociaux mis à disposition du personnel des EE :**

- Sanitaires à disposition, nettoyage à la charge de l'EU sauf dégradations et/ou salissures inacceptables.

- Vestiaires et salles hors sacs : les EE mettront en place les moyens adaptés à la nature et à la durée du chantier.

**Représentant(s) du(des) Délégué(s) du Personnel présent(s) au cours de la visite :** .....



## Plan de prévention pour consignation électriques – p5

### Consignation électrique d'un ouvrage pour travaux

Elle comprend les quatre opérations suivantes.

- 1 – Séparation de l'ouvrage des sources de tension
- 2 – Condamnation en position d'ouverture
- 3 – Sur le lieu de travail, identification de l'ouvrage séparé
- 4 – Vérification de l'absence de tension immédiatement suivie de la mise à la terre et en court-circuit

M «**personne**» \_\_\_\_\_ représentant l'EU désignée en page de garde demande à : **DURELEC TRANSFORMATEURS**

M ..... chargé de travaux de l'EE \_\_\_ désignée en page de garde d'effectuer les manœuvres nécessaires à la consignation de l'installation suivante :

Poste de transformation \_\_\_\_\_

et à M \_\_\_\_\_ chargé de consignation de l'entreprise **DURELEC TRANSFORMATEURS** d'effectuer les opérations de consignation pour travaux (1,2,3,4) ou en 2 étapes (1,2) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ mn

L'avis de fin de travail devra être rendu au plus tard le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ mn

Le représentant de l'EU                      Le chargé de travaux Durelec Transformateurs                      Le chargé de consignation

### Attestation de consignation pour travaux (cela implique que le chargé de consignation ait connaissance de l'installation fournie par l'EU)

Le chargé de consignation atteste qu'en vue de l'exécution des travaux il a effectué les opérations 1,2,3,4 et consigné l'installation décrite ci-dessus le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ mn. Le chargé de travaux doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage électrique autre que ceux dont la consignation lui est certifiée par la présente attestation ou par d'autres attestations en sa possession. Il pourra travailler après avoir pris les mesures de sécurité qui lui incombent.

Le chargé de travaux Durelec Transformateurs pour Accord                      Le chargé de consignation

### Attestation de première étape de consignation

Le chargé de consignation atteste qu'en vue de l'exécution des travaux il a effectué les opérations 1 et 2 sur l'installation décrite ci-dessus le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ mn.

Le chargé de travaux s'engage, préalablement aux travaux, à effectuer les étapes 3 et 4. Il doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage électrique autre que ceux dont la consignation lui est certifiée par la présente attestation ou par d'autres attestations en sa possession. Il pourra travailler après avoir pris les mesures de sécurité qui lui incombent.

Le chargé de travaux Durelec Transformateurs pour Accord                      Le chargé de consignation

### Avis de fin de travail

Le chargé de travaux avise le chargé de consignation que les travaux sont terminés :

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ mn et que son personnel a été rassemblé et informé de la fin de travail. Il déclare en outre, avoir retiré tous les dispositifs de sécurité et autres matériels placés par ses soins sur l'installation et remis les ouvrages en ordre de marche en ce qui le concerne.

Le chargé de travaux Durelec Transformateurs pour Accord                      Le chargé de consignation

### Autorisation de déconsignation

A sa demande, et après avoir pris toutes les mesures nécessaires,

M «**personne**» \_\_\_\_\_ de l'EU autorise le chargé de consignation à effectuer les manœuvres de déconsignation le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ mn.

Le représentant de l'EU                      Le chargé de consignation

**Décharge de responsabilité pour coupure en lieu et place du client – p6**

**Décharge de Responsabilité (si nécessaire)**

M \_\_\_\_\_ chargé de travaux de l'EE \_\_\_\_\_ désignée en page de garde déclare n'être en aucun cas responsable des conséquences directes et indirectes sur la sécurité des personnes (Nota 1), des biens et d'éventuelles pertes d'exploitation qu'entraîneraient la manœuvre de l'appareillage qui lui est confié (se reporter au tableau « Manœuvre à effectuer » ci-après) par :

M «personne» \_\_\_\_\_ représentant l'EU désignée en page de garde.

Il accepte d'exécuter ces manœuvres à titre exceptionnel et dans le seul but d'accroître la sécurité lié à son intervention, sous le contrôle et la responsabilité du représentant de l'EU. Il informe n'avoir aucune connaissance spécifique sur la technologie des appareillages de coupure ou d'isolement, sur la conformité aux normes de l'installation ainsi que de l'exactitude du schéma électrique par rapport à l'appellation et à l'implantation physique du matériel représenté.

Dans le cas où cette manœuvre s'avère impossible avec les moyens prévus à cet effet, l'intervention sera interrompue et reprogrammée ultérieurement.

Date \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_

Le représentant de l'EU (visa précédé de la mention « lu et approuvé »)

Le chargé de travaux

Appellation Appareil	Manœuvre à effectuer						Visa
	Ouverture Appareil	Débrochage Appareil	Fermeture Sectionneur de terre	Ouverture Sectionneur de terre	Embroschage Appareil	Fermeture Appareil	
BT	X						
	Autre Manœuvre :						
Cellule client			X				
	Autre Manœuvre :						
Cellule client				X			
	Autre Manœuvre :						
BT						X	
	Autre Manœuvre :						
	Autre Manœuvre :						

**Nota 1 :** Dans le cas d'une consignation totale pour travaux (étapes 1, 2, 3 et 4) effectuée par le chargé de travaux de l'EE (nommé pour l'occasion), la décharge de responsabilité ne concerne pas la **sécurité des personnes qui reste toujours de la responsabilité du chargé de consignation.**

<sup>i</sup> **Page 1 à 4 :** La 1<sup>ère</sup> année signature au moment de l'état des lieux où à envoyer comme les années suivantes en même temps que la confirmation de coupure.

**Page 5 à 6 :** A remplir sur place le jour de la coupure.